



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 17 juin 2022

Secrétaire de séance : *Madame Sandra VANELSLANDE*

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

16 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 - VERSEMENTS DE REGULARISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE .

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le lundi 13 juin 2022.

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure. Cette analyse financière permet d'établir le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2021.

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes parties de l'Entente, les Villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq versent annuellement en 4 échéances une participation de fonctionnement établie depuis les effectifs prévisionnels pour les repas à produire de l'année n+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année n-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

De même, chaque commune participe, au prorata des volumes de la production des repas qui la concerne, aux investissements nécessaires à la mutualisation par le biais du versement d'une subvention d'équipement.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le 17 mai 2022.

1) Calcul du coût de revient réel des repas produits :

Le rapport d'activité (documents en annexe) présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2021.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 3,3570 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	Repas scolaires et ACM
Montant total des charges	3 167 105 €
Nombre de repas produits	943 445
COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT	3,3570 €

Ce coût inférieur au coût repas prévisionnel de référence (3,435 €) mentionné dans la convention à la constitution de l'Entente tripartite confirme la gestion optimisée des ressources.

HISTORIQUE EFFECTIFS et COUT REPAS					
	2017	2018	2019	2020	2021
Neuille-en-Ferrain	139 838	139 465	141 538	89 124	135 439
Roncq	160 033	162 216	163 296	100 522	155 859
Tourcoing	629 378	622 967	660 072	477 002	652 147
	929 249	924 648	964 906	666 648	943 445
Coût réel de production	2,9968 €	3,1410 €	2,9380 €	4,1388 €	3,3570 €

2) Versements de régularisation :

Le montant de la participation versée par Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2021 établit que la Ville de Tourcoing doit :

- reverser au titre de trop-perçu 7 007,89 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain
- percevoir au titre de moins-perçu 3 234,78 € de la Ville de Roncq

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Tourcoing

Acte de la présentation du rapport d'activités 2021 et de ses annexes.

Entérine le coût de production réel constaté du repas 2021 au prix de **3,3570 €**.

Verse au titre de l'exercice 2022 les versements de **régularisation 2021** pour trop perçu, la somme de 7 007,89 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain.

Perçoive au titre de l'exercice 2022 les versements de **régularisation 2021** pour moins perçu, la somme 3 234,78 € de la Ville de Roncq.

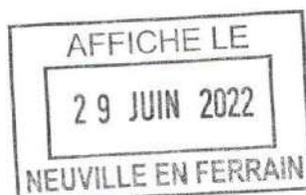
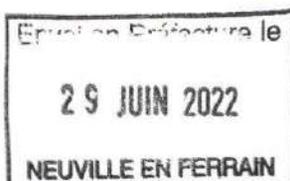
Au regard de ces éléments, il vous est demandé :

- d'approuver les dispositions financières ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire de Neuville-en-Ferrain à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires et l'ensemble des pièces y afférant.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain Rime, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

AVENANT à la convention intercommunale entre la Ville de NEUVILLE-EN FERRAIN, la Ville de RONCQ et la Ville de TOURCOING portant création d'une Entente Intercommunale en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas scolaires.

Prise en application des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entre,

La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN

dont le siège est à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle.

Représentée par Marie TONNERRE-DESMET, demeurant à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Neuville-en-Ferrain »

Et

La Ville de RONCQ

dont le siège est à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot.

Représentée par Rodrigue DESMET, demeurant à RONCQ (59223), en l'Hôtel de Ville, 18 rue du Docteur Galissot, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Roncq »

Et

La Ville de TOURCOING,

dont le siège est à Tourcoing (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq.

Représentée par Doriane BECUE, demeurant à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée « Ville de Tourcoing »

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet d'entériner :

- le coût de production réel constaté du repas scolaire par la cuisine centrale en 2021 ;
- le montant du versement de régularisation de la Ville de Tourcoing au titre de l'année 2021 aux Villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq.

Article 2 – L'analyse du coût de revient de production réel constaté par type de repas :

Conformément à l'article 1.6.1 de la convention, le Contrôle de Gestion de la Ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée.

Cette analyse fait l'objet de la présentation annuelle du rapport d'activités et de ses annexes, et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunis à cet effet.

Pour l'année 2021, le coût de production réel constaté est de 3,3570 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

Le rapport d'activités et ses annexes figurent en annexes.

Article 3 – Montant du versement de régularisation 2021 :

Le montant de la participation versée par Roncq et Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2021 établit que la Ville de Tourcoing doit :

- reverser au titre de trop-perçu 7 007,89 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain
- percevoir au titre de moins-perçu 3.234,78 € de la Ville de Roncq

Fait en 1 exemplaire original détenu par la Ville de TOURCOING.

A Tourcoing, le

La Maire de la Ville
de Neuville-en-Ferrain

Le Maire de la Ville
de Roncq

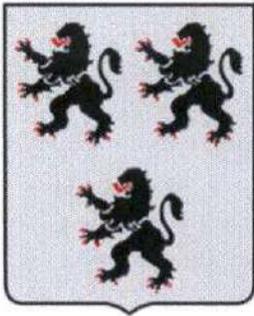
La Maire de la Ville
de Tourcoing

Marie TONNERRE-DESMET

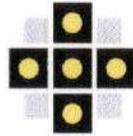
Rodrigue DESMET

Doriane BECUE

Ville de Roncq



neuville-en-ferrain.fr



Tourcoing

CONFERENCE INTERCOMMUNALE 17 Mai 2022

RAPPORT d'ACTIVITES 2021

VERSEMENT DE REGULARISATION

AVENANT

*Rapport établi par le Contrôle de Gestion
de la Ville de TOURCOING*

RAPPORT D'ACTIVITES

Les termes de la convention, qui régit l'Entente Intercommunale entre les Villes de Tourcoing, de Roncq et de Neuville-en-Ferrain, pour la production mutualisée des repas en direction des populations scolaires, prévoient la présentation annuelle pour validation en conférence intercommunale du :

- **Rapport d'activités** mentionnant :
 - Effectifs de rationnaires,
 - Analyse du coût de revient de production constaté,
 - Décomposition du calcul des frais de gestion et de coordination,
 - La part relative du volume de production par commune.

- **Calcul du versement de régularisation** pour l'année civile n-1.

pour leur validation et leur adoption par délibération concordante des conseils municipaux de chacune des communes.

Préambule

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « Entente Intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Le périmètre de production de la cuisine centrale a alors évolué avec un recentrage sur la production des repas scolaires et l'arrêt de la production des repas séniors.

Toutes les données figurant dans ce rapport concernent la période de production des repas scolaires par la Cuisine Centrale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est à noter le terme de l'Entente Intercommunale tripartite au 31 décembre 2021 en raison de la décision de résiliation unilatérale de la Ville de Roncq, qui emporte résiliation de l'Entente.

Toutefois, la délibération actant de la résiliation de l'Entente tripartite mentionne des effets juridiques et financiers avec une période de clôture comptable ouverte jusqu'au 31 octobre 2022.

I EFFECTIFS

La pertinence économique de la production mutualisée des repas scolaires suppose un volume de production en adéquation aux dépenses réalisées avec un coût prévisionnel établi et consenti.

Aussi, la convention instaure des seuils limites plancher et plafond afin de ne pas bouleverser l'économie du contrat.

Les volumes de référence sont les suivants :

	Plancher (-10%)	Cible 2017	Plafond (+10%)
Neuville-en-Ferrain	124 774	138 638 (14,28 %)	152 501
Roncq	150 787	167 542 (17,25 %)	184 296
Tourcoing	598 455	664 950 (68,47 %)	731 445

Après avoir chuté de 31% en 2020 en raison du confinement lié à la crise sanitaire, les effectifs 2021 de chaque collectivité rattrapent le niveau antérieur à la pandémie. Ils respectent les seuils plancher/plafond fixés dans la convention.

REPAS SCOLAIRES - EVOLUTION DES EFFECTIFS								
Années	Neuville-en-Ferrain			Roncq			Tourcoing	Total
	<i>Base Convention</i>		138 638	<i>Base Convention</i>		167 542	664 950	
	Scolaire	ACM	Total	Scolaire	ACM	total	Scolaire	
2021	121 862	13 577	135 439	136 773	19 086	155 859	652 147	943 445
2020	78 955	10 169	89 124	86 039	14 483	100 522	477 002	666 648
2019	126 618	14 920	141 538	139 578	23 718	163 296	660 072	964 906
2018	126 041	13 424	139 465	138 147	24 069	162 216	622 967	924 648
2017	126 562	13 276	139 838	138 939	21 094	160 033	629 378	929 249

II COUT DE REVIENT DE PRODUCTION CONSTATE

Le principe : la Ville de Tourcoing porte sur son budget de fonctionnement l'intégralité des postes de dépenses nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale municipale et les Villes de Neuville-en-Ferrain, et de Roncq y concourt par une participation annuelle de fonctionnement à hauteur de la part relative, des repas produits qui leur sont destinés.

Méthodologie

L'analyse du coût a porté sur la période de mutualisation, comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021

Le coût de revient des repas est calculé en reprenant l'intégralité des charges directes et indirectes intervenant dans la production des repas

LES POSTES DE DEPENSES :

PERSONNEL

Charges directes de Personnel : (951 086 € / 865 196€ = 9,92%)

Personnels de production de la cuisine centrale : augmentation en raison du recrutement Responsable « chaud », non pourvu en 2020 et reprise de l'intégralité de la masse salariale des agents affectés à la production scolaire. En 2020, les périodes de réaffectation pendant le confinement avaient été déduites.

Personnels en charge de la commande, la réception et le stockage des denrées : effet GVT de la masse salariale, et Un poste allotissement en intégralité pour 2021 (partiel en 2020) et poste Achats, blanchisserie, et stocks.

Personnels en charge de la composition des menus, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire : masse salariale stable et coûts astreintes/interventions de même grandeur

Charges Indirectes de Personnel (197 975€/211 791€ = -6,52 %)

Certains personnels de la direction de la Restauration consacrent une partie de leurs fonctions aux opérations liées la production des repas de la Cuisine Centrale : direction, encadrement, gestion administrative et financière. Le responsable Restauration Enfance (Ingénieur) a quitté la collectivité en 2021.

Il est affecté une partie de frais généraux pour traitement par les services centraux de Ressources Humaines et des Finances de la Ville.

DENREES (1 409 749 € / 1 067 663€ = 32,04%)

Il faut ici rappeler que les effectifs sont supérieurs de 40% en 2021.

Un logiciel métier (Fusion de Salamandre) permet de calculer en fonction de la composition des menus, le coût des ingrédients nécessaires à leur confection. Les bordereaux de prix des denrées sont actualisés conformément aux marchés et accords cadre en vigueur.

La part denrées (44,51%) constitue le poids majeur du coût repas. Cela traduit, certes, les impacts de la Loi Egalim imposant des ratios de produits issus des circuits courts (57%) et bios (22%). Toutefois, ces ratios étaient satisfaits avant leur caractère obligatoire, les communes composant l'Entente ayant constamment manifesté leur volonté de privilégier la qualité des repas servis aux enfants notamment dans cette dimension.

Par ailleurs, cette exigence de qualité est également recherchée dans le cadre des nouveaux marchés alimentaires avec une pondération de 70% sur le critère qualité et de 30% sur le critère du prix.

FOURNITURES (166 619 €/182 542€ = -8,72%)

Les coûts mentionnés sont les charges réellement facturées sur l'année.

Outre les barquettes, films et consommables sont comptabilisés ici, ainsi que les dépenses annexes (fluides, produits d'entretien, petit matériel, réparation, maintenance, vêtements de travail, etc.).

Paradoxalement, on note une baisse notable du coût des barquettes et films pour une production supérieure de 40% par rapport à 2020, c'est l'effet stock. Le coût de l'énergie ne subit pas de hausse car bénéficiant de tarifs encadrés et bloqués par les marchés (UGAP).

Les dépenses, comptablement affectées en investissement, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements en commun, sont intégrées pour un montant de 9 061 €.

AUTRES CHARGES INDIRECTES (325 378€/322 914€ = 0,76%)

Il s'agit ici des frais financiers et amortissements des équipements investis, d'une part pour l'opération de construction de la Cuisine centrale, subventions et fonds de compensation TVA déduits), et, d'autre part des amortissements et frais financiers des équipements investis en commun pour la mise en œuvre de la mutualisation.

En 2021, les investissements validés en 2019 ont pu être réalisés pour un montant total de 78 454€ HT. Ils ont fait l'objet d'une subvention d'équipement avec avenant de régularisation considérant le coût facturé supérieur aux devis prévisionnels de 2019.

En résumé, malgré une évolution globale de 6,69%, la masse salariale est en réalité en baisse à isopérimètre considérant des postes pourvus en 2021, et une masse salariale 2020 réduite des réaffectations pendant le confinement. La part denrées alimentaires augmente (impact Bio et Egalim), les dépenses accessoires diminuent de -8,72 %, les charges indirectes financières progressent légèrement avec les investissements communs 2021 pour 0,76%.

	EVOLUTION ELEMENTS DU COUT REPAS						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DENREES	1,3289 €	1,4139 €	1,3118 €	1,4174 €	1,2220 €	1,6015 €	1,4943 €
	39,55%	42,82%	44,38%	45,13%	41,86%	38,70%	44,51%
PERSONNEL	1,4948 €	1,3541 €	1,1403 €	1,1682 €	1,1258 €	1,7790 €	1,3412 €
	44,40%	41,01%	38,21%	37,19%	38,56%	42,98%	39,95%
FRAIS FINANCIERS	0,3341 €	0,3499 €	0,3383 €	0,3512 €	0,3379 €	0,4844 €	0,3449 €
	9,94%	10,60%	11,55%	11,18%	11,57%	11,70%	10,27%
FOURNITURES	0,2050 €	0,1840 €	0,1764 €	0,2041 €	0,2335 €	0,2738 €	0,1766 €
	6,10%	5,57%	5,86%	6,50%	8,00%	6,62%	5,26%
	3,3597 €	3,3019 €	2,9668 €	3,1410 €	2,9193 €	4,1388 €	3,3570 €

I.1 ANALYSE COUT DE PRODUCTION

Pour la période couvrant les repas produits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le coût de production réel constaté est de :

COUT DE PRODUCTION	SCOLAIRES
TOTAL CHARGES Cuisine Centrale	3 167 105 €
Nombre de repas produits	943 445

COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT 2021	3,3570 €
RAPPEL Coût repas 2020	4,1388
RAPPEL Coût repas 2019	2,9380
RAPPEL Coût repas 2018	3,1410
RAPPEL Coût repas 2017	2,9668
<i>RAPPEL Base convention 2017</i>	<i>3,435</i>

Malgré un impact loi Egalim, l'effort maintenu sur l'optimisation des ressources humaines, et opérationnelles permet de maintenir un coût repas inférieur au coût référence entériné à la constitution de l'Entente Intercommunale en 2017.

Par ailleurs, ce coût est identique au coût prévisionnel retenu (3,3571€) pour asseoir le calcul des participations de fonctionnement 2021.

REPAS DE TYPE SCOLAIRE

Le repas de type scolaire est servi à destination des enfants des écoles maternelles, élémentaires (Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) ainsi qu'aux enfants fréquentant les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) (Neuville-en-Ferrain et Roncq).

Ces populations ont représenté pour la période considérée 943 445 repas.

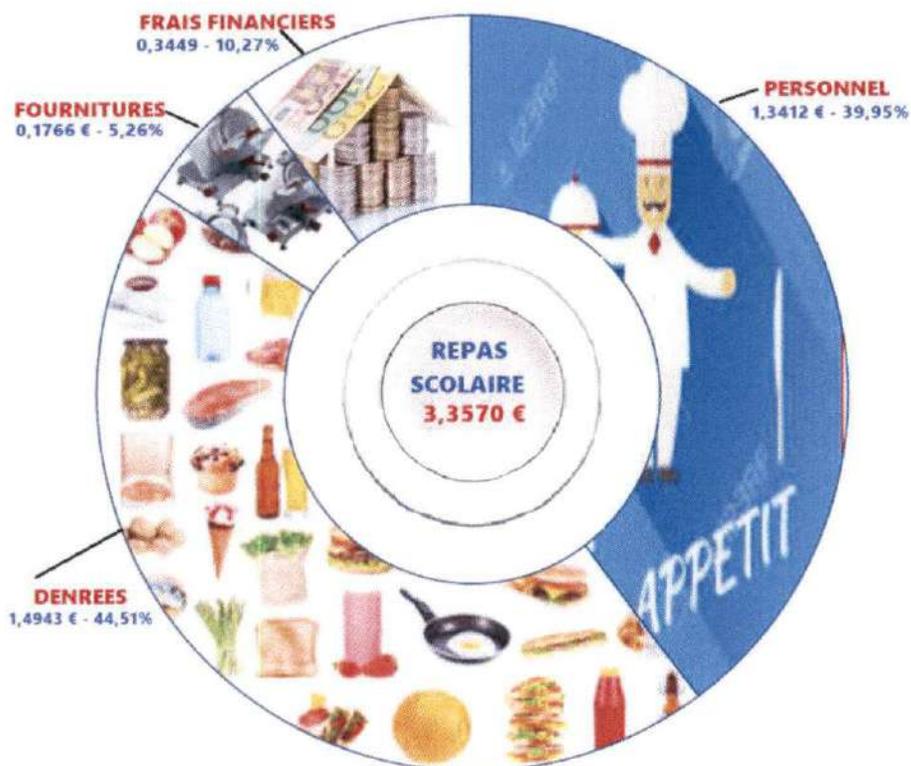
Le coût de production réel constaté d'un repas scolaire en **2021** est de **3,3570 €**.

Il subit :

- une variation à la baisse de 0,7818 € sur le coût de production réel constaté 2020 (4,1388 €)
- une variation à la baisse de 0,078 € en référence au coût repas stipulé dans la convention (3,435€)

L'année 2020 ne pouvant constituer une référence en matière d'évolution de coût, il ne sera établi aucune conclusion en la matière. Il se décompose ainsi :

COUT DE PRODUCTION REEL CONSTATE 2021



III CALCUL DES FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

La mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation nécessite une mobilisation pour assurer la gestion quotidienne, les instances de pilotage, la gestion des litiges et les bilans d'activités.

Il est convenu entre les parties de limiter pour le suivi opérationnel la comptabilisation de ces frais aux opérations réellement motivées par la mutualisation.

Cette phase a représenté, pour l'année 2021 :

Gestion de la Mutualisation	Tourcoing	Roncq	Neuville en Ferrain
Volume horaire	343 h	63 h	62 h
Coût	9 726,99 €	2 337,30 €	1 685,88 €
13 750,17 €	70,74 %	17 %	12,26 %

Conformément aux termes de la convention (Art 2.4) chacune des trois communes participe à ces frais à hauteur d'un tiers, soit pour 2021 un montant de **4 582,93 €**.

Le détail des éléments de calcul figure en annexe.

IV PART DU VOLUME DE PRODUCTION

Sur la période de production mutualisée s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, la Cuisine centrale a confectionné, 943 445 repas de type scolaire à destination des communes de Neuville-en-Ferrain, Roncq, et Tourcoing.

REPAS SCOLAIRES 2021				
	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	total
Scolaires	121 862	136 773	652 147	910 782
ACM	13 577	19 086	-	32 663
TOTAL	135 439	155 859	477 002	943 445

2021 - PART RELATIVE du VOLUME DE PRODUCTION				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
scolaire	135 439	155 859	652 147	943 445
%	14,35 %	16,52 %	69,13 %	

Ces ratios déterminent la participation de chacune des communes à la contribution financière pour les investissements communs nécessaires au renouvellement et acquisitions d'équipements de la Cuisine Centrale.

VERSEMENT DE REGULARISATION

Le principe de mutualisation repose sur un partage des risques et des coûts à hauteur de la part relative des repas produits pour chacune des communes.

Le cout de la participation est établi depuis des données de coût de production de repas de l'année n-1 et d'effectifs prévisionnels.

L'analyse du coût de production constaté et la comptabilisation des effectifs viennent corriger ces prévisions en données réelles et donnent lieu à régularisation.

Conformément à l'article 1.6.4, le versement de régularisation intègre :

- La valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- Des amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- Les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

I VALORISATION DES REPAS PRODUITS

VALORISATION DES REPAS PRODUITS				
Repas	Neuville-en-Ferrain	Roncq	Tourcoing	Total
SCOLAIRE	135 439	155 859	652 147	943 445
X Coût unitaire	454 663,06 €	523 212,14 €	2 189 230,21 €	3 167 105 €

II AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES

La mise en œuvre initiale de la mutualisation a rendu nécessaire un apport en équipements.

Ce matériel d'un montant de **250.000 € a été investi en commun.**

La ville de Roncq a participé à son financement à hauteur de sa part relative prévisionnelle de volume de production (25%) pour un montant de 62.500 € versés par le biais d'une subvention d'équipement.

L'amortissement et le coût financier de cet apport sont répercutés sur le prix de production des repas, aussi, il convient de déduire la part annuelle de cette charge supportée par la ville de Roncq.

En 2016, des investissements ont été réalisés pour un montant HT de 21 666 € qui n'ont pas donné lieu à subventions d'équipement.

En 2017, Neuville en Ferrain a rejoint l'Entente, des investissements communs, pour un montant de 113 667 € HT ont été réalisés avec une participation fixée par la part relative de la production des repas sur la base des éléments prévisionnels stipulés dans la convention de l'Entente 2017.

Pour Neuville-en-Ferrain, une subvention d'équipement versée de 16 228 €

Pour Roncq, une subvention d'équipement versée de 19 609 €

Pour Tourcoing, une dépense d'investissement de 77 830 €

En 2018, des investissements communs, pour un montant de 105 875,71€ HT ont été réalisés, et ont nécessité, une régularisation de la subvention d'équipement.

- ❖ *Pour Neuville-en-Ferrain, une participation totale de 15 119,06 €*
- ❖ *Pour Roncq, participation totale de 18 263,56 €*
- ❖ *Pour Tourcoing, une participation totale de 72 493,1 €*

En 2019, des investissements (cuiseur refroidisseur et cuve mélange à froid), validés en Conférence Intercommunale (10/10/2018) pour un montant prévisionnel de 73 000 € HT **n'ont pu être réalisés**, qu'en 2021, avec un coût total de 78 454 HT, supérieur au devis initial ayant nécessité un avenant de régularisation pour revalorisation des subventions d'équipement, les prorata des participations restant quant à eux inchangés, conformément à la convention.

- ❖ *Pour Neuville-en-Ferrain, une participation totale de 11 807,32 € soit 15,05%*
- ❖ *Pour Roncq, participation totale de 13 509,78 € soit 17,22%*
- ❖ *Pour Tourcoing, une participation totale de 53 136,89 € soit 67,73%*

III FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION DE L'ENTENTE

Le détail des opérations figure dans les annexes.

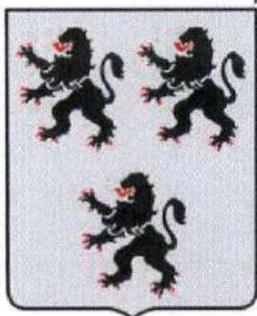
Temps de gestion et de coordination mutualisation 2021											
	RONCQ	NEUVILLE	TOURCOING	DIRECTION DE LA RESTAURATION - VILLE DE TOURCOING							Contrôle de gestion
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	Achats	Cuisine	Dietétique	Référent restauration	Economat	Responsable service	Direction	
Coût RH	2 337,30 €	1 685,88 €	9 726,99 €	815,50 €	1 124,40 €	503,00 €	1 880,46 €	0,00 €	1 790,96 €	1 125,91 €	2 486,76 €
13 750,17 €	17,00%	12,26%	70,74%								
	63 h	62 h	343 h								
	Roncq	Neuville-en-Ferrain	Tourcoing								

CALCUL DU VERSEMENT DE REGULARISATION

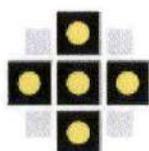
Versement de Régularisation 2022 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2021					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production mutualisée des repas scolaires				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
PRODUCTION DES REPAS					
Coût repas Roncq	523 212,14	155 859 repas * 3,3570 €	523 212,14	Roncq	510 000 €
Coût repas Neuville en Ferrain	454 663,06	135 439 repas * 3,3570 €	454 663,06	Neuville-en-Ferrain	460 000 €
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION					
TOURCOING	9 726,99	Annual partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3			
RONCQ	2 337,30		Roncq	2 337,30 €	
NEUVILLE EN FERRAIN	1 685,88		Neuville-en-Ferrain	1 685,88 €	
TOTAL	13 750,17		4 582,93		
CHARGES FINANCIERES RONCQ					
<i>Part des Investissements communs</i>					
Amortissement	11 388/an	62 500 + 19 609 + 18 264 + 13 510 = 113 883 € /10 ans		Roncq	11 388 €
Frais Financiers	835	Intérêts 534 + 121 + 99 + 81 = 835		Roncq	835 €
CHARGES FINANCIERES NEUVILLE-EN-FERRAIN					
<i>Part des Investissements communs</i>					
Amortissement	4 315/an	16 228 + 15 119 + 11 807 = 43 154 € /10 ans		Neuville-en-Ferrain	4 315 €
Frais Financiers	253	Intérêts 100 + 82 + 71 = 253		Neuville-en-Ferrain	253 €
Totaux			facturation	Régularisation	versements
			doit Roncq à Tourcoing	3 234,78 €	524 560,30 €
			doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain	7 007,89 €	466 253,88 €

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention de l'Entente, le versement de régularisation doit parvenir au plus tard le 31 octobre 2022.

Ville de Roncq



neuville-en-ferrain.fr



Tourcoing
La Créative

CONFERENCE INTERCOMMUNALE

17 MAI 2022

ANNEXES

*Document établi par le Contrôle de Gestion
de la ville de TOURCOING*

DETAIL DES EFFECTIFS

CLEFS DE REPARTITION

FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

VERSEMENT DE REGULARISATION

DEPENSES NON ALIMENTAIRES

MOUVEMENTS FINANCIERS MUTUALISATION

COUT REPAS

VERSEMENT DE REGULARISATION

Versement de Régularisation 2022 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2021					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production mutualisée des repas scolaires				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
PRODUCTION DES REPAS					
Coût repas Roncq	623 212,14	<i>155 859 repas * 3,3570 €</i>	623 212,14	Roncq	510 000 €
Coût repas Neuville en Ferrain	454 663,06	<i>135 439 repas * 3,3570 €</i>	454 663,06	Neuville-en-Ferrain	460 000 €
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION					
TOURCOING	9 726,99	<i>Annuel partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3</i>			
RONCQ	2 337,30			Roncq	2 337,30 €
NEUVILLE EN FERRAIN	1 685,88			Neuville-en-Ferrain	1 685,88 €
TOTAL	13 750,17		4 582,93		
CHARGES FINANCIERES RONCQ					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	11 388/an	<i>62 500 + 19 609 + 18 264 + 13 510 = 113 883 € /10 ans</i>		Roncq	11 388 €
Frais Financiers	835	<i>Intérêts 534 + 121 + 99 + 81 = 835</i>		Roncq	835 €
CHARGES FINANCIERES NEUVILLE-EN-FERRAIN					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	4 315/an	<i>16 228 + 15 119 + 11 807 = 43 154 € /10 ans</i>		Neuville-en-Ferrain	4 315 €
Frais Financiers	253	<i>Intérêts 100 + 82 + 71 = 253</i>		Neuville-en-Ferrain	253 €
			<i>facturation</i>	Régularisation	<i>versements</i>
Totaux			527 795,08 €	3 234,78 €	524 560,30 €
			doit Roncq à Tourcoing	7 007,89 €	466 253,88 €
			doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ALIMENTAIRES

Période du 1er janvier au 31 décembre 2021		Chiffres extrait de salamandre liste des besoins pour préparation des repas			
	<u>sous totaux</u>	<u>Achats alimentaires</u>	Livraisons internes	<u>effectifs</u>	<u>coût/ration</u>
scolaires Tourcoing		967 767 €	8 020,37 €	652 147	
scolaires Mutualisé	1 409 749 €	383 807 €	1 494,77 €	258 635	1,494 €
ACM		48 471 €	188,77 €	32 663	
<u>sous totaux</u>	1 409 749 €	1 400 045 €	9 704 €	943 445	

*Obs. : Au regard du volume de factures traitées, il n'est pas envisageable de les annexer
Leur consultation est possible, sur demande, dans les locaux de la Direction de la Restauration*

NON ALIMENTAIRES

ANALYSES

TABLEAU DES DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET 01 - CODE SERVICE 17200 - ANNEE 2021			
TRI		Objet	Montant TTC FACTURES
CCB	CCB	ANALY MICROBIO CCB	787,50 €
CCB	CCB	ANALY MICROBIO CCB AVR MAI JUIN	787,50 €
CCB	CCB	ANALY MICROBIO CCB	787,50 €
CCB	CCB	ANALY MICROBIO CCB LOT 01 - BDC ANNUEL	786,60 €
CCB	CCB	ANALY MICROBIO CCB LOT 02 - BDC ANNUEL	44,57 €
TOTAL			3 193,67 €

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 3 003 €

REPARATION MAINTENANCE

TABLEAU DES DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET 01 - CODE SERVICE 17200 - ANNEE 2021			
TRI		Objet	Montant TTC FACTURES
CCB	CCB	REPARATION FUITE CTRLLE + CHARGE GAZ	5 340,00 €
CCB	CCB	PIECES DETACHEES DIVERS SITES CDE ANNUEL	219,50 €
CCB	CCB	INSTALLATION ALARME ARMOIRE POSITIVE	768,00 €
CCB	CCB	VERIFICATIONS APPAREILS DE CUISSONS	54,00 €
CCB	CCB DITO	PIECES DETACHEES DIVERS SITES CDE ANNUEL	492,29 €
CCB	LAVE BATTERIE	PIECES DETACHEES DIVERS SITES CDE ANNUEL	490,33 €
CCB	ROBOT COOK	PIECES DETACHEES DIVERS SITES CDE ANNUEL	313,92 €
CCB	CCB	CONTRAT MAINT + PIECES THERMOSC	275,40 €
CCB	CCB	INTERV ECRAN TACTILE THERMOSC CCB	243,60 €
CCB	CCB	ENG ANNUEL ENTR ADOUCISSEUR	768,00 €
CCB	CCB	MISE EN CONFORMITE DES EVAPOR+MENERGA	5 100,00 €
CCB	CCB	MISE EN CONFORMITE DES EVAPOR+MENERGA	816,00 €
CCB	CCB	MISE EN CONFORMITE DES EVAPOR+MENERGA	816,00 €
CCB	CCB	CONTRAT MAINT + PIECES THERMOSC	5 374,80 €
CCB	CCB	MATERIEL DE PLOMBERIE	226,10 €
CCB	CCB	SAC A SANDWICH EN PAPIER	59,92 €
CCB	CCB	DEPLACEMENT CELLULES DE REFROIDISSEMENT	3 449,28 €
CCB	CCB	CONTRAT MAINT + PIECES THERMOSC	5 374,80 €
CCB		MAINTENANCE CHAMBRE FROIDE CCB	354,72 €
CCB	CCB	CONTRAT MAINT + PIECES melangeur a froid et cuseur feculent	8 734,80 €
CCB	CCB	ENG ANNUEL ENTR ADOUCIS SEUR	384,00 €
CCB	REGULATEUR	RECHERCHE FUITE +RECHARGE	1 411,20 €
CCB	CCB	DIVERSES PIECES DETACHEES CCB	822,00 €
CCB	CCB STOCK	THERMOMETRE A SONDE	289,80 €
TOTAL			42 178,46 €

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 39 661 €

BARQUETTES ET FILMS

TABLEAU DES DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET 01 - CODE SERVICE 17200 - ANNEE 2021			
TRI		Objet	Montant TTC FACTURES
CCB	CCB	BARQUETTES SCOLAIRES ET FILM ALIMENTAIRE	2 413,44 €
CCB	CCB	FILM ALIMENTAIRE	1 922,40 €
CCB	CCB	BARQUETTES SCOLAIRES ET FILM ALIMENTAIRE	32 085,18 €
CCB	CCB	FILM ALIMENTAIRE	5 138,54 €
CCB	CCB	ETIQU VELIN RLX FILM TRANSF THERMIQ	3 224,70 €
TOTAL			44 784,26 €

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 42 111 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET 01 - CODE SERVICE 17200 - ANNEE 2021			
TRI		Objet	Montant TTC FACTURES
CCB	CCB	PIECES DETACHEES CUISINE DOSEUR SAUCE	1 261,27 €
CCB	CCB 3 FOURS	ENSEMBLE KIT COMPLET PURITY + SUPPORT	5 056,16 €
CCB	CCB	MEA MOTEUR HOTTE VENTILATEUR CENTRIFUGE CCB	1 632,00 €
CCB	MIXEUR PLONGEANT	DIVERS MATERIELS DE RESTAURATION BDC GLB	704,53 €
CCB	BALANCE RECEPTION	DIVERS MATERIELS DE RESTAURATION BDC GLB	406,92 €
TOTAL			9 060,88 €
DEPENSES DES INVESTISSEMENTS COMMUNS DONNANT LIEU A SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
CCB	INVESTISSEMENT M	MATERIELS DE CUISINE MUTUALISATION	41 524,00 €
CCB	INVESTISSEMENT M	MATERIELS DE CUISINE MUTUALISATION	43 885,20 €

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à 8 520 €

COUT REPAS

Cf. fichier joint

Versement de Régularisation 2022 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2021

Dépenses supportées par Tourcoing pour la production mutualisée des repas scolaires				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
PRODUCTION DES REPAS					
Coût repas Roncq	523 212,14	155 859 repas * 3,3570 €	523 212,14	Roncq	510 000 €
Coût repas Neuville en Ferrain	454 663,06	135 439 repas * 3,3570 €	454 663,06	Neuville-en-Ferrain	460 000 €
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION					
TOURCOING	9 726,99	Annuel partagé par les 3 villes à hauteur d'1/3			
RONCQ	2 337,30			Roncq	2 337,30 €
NEUVILLE EN FERRAIN	1 685,88			Neuville-en-Ferrain	1 685,88 €
TOTAL	13 750,17		4 582,93		
CHARGES FINANCIERES RONCQ					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	11 388/an	62 500 + 19 609 + 18 264 + 13 510 = 113 883 € /10 ans		Roncq	11 388 €
Frais Financiers	835	Intérêts 534 +121 + 99 + 81 = 835		Roncq	835 €
CHARGES FINANCIERES NEUVILLE-EN-FERRAIN					
		<i>Part des Investissements communs</i>			
Amortissement	4 315/an	16 228 + 15 119 + 11 807 = 43 154 €/10 ans		Neuville-en-Ferrain	4 315 €
Frais Financiers	253	Interêts 100 + 82 + 71 = 253		Neuville-en-Ferrain	253 €

		<i>facturation</i>	Régularisation	<i>versements</i>
Totaux	doit Roncq à Tourcoing	527 795,08 €	3 234,78 €	524 560,30 €
	doit Tourcoing à Neuville-en-Ferrain	459 245,99 €	7 007,89 €	466 253,88 €

CONTROLE DE GESTION
VILLE DE TOURCOING

ANALYSE COUT DES REPAS PRODUITS CUISINE CENTRALE
COUT KMPL CONSTATS 2021

Période du 1er janvier au 31 décembre 2021

A. COUT PRODUCTION REPAS CUISINE CENTRALE

CLÉF (seuil)				
0,9403	SCOLAIRES	0,5364	SCOLAIRES	
0,0997	CRECHES	0,0401	CRECHES	
	EPAD	0,2649	EPAD	
	REST MAL	0,0388	REST MAL	

CHARGES DE PERSONNEL

a. Cuisine centrale
Source: DRH

ACTIVITES MUTUALISEES	COUT réel	SCOLAIRES	CRECHES
Encadrement CC	125 384	117 900	7 483
Production scolaire (10x37h+5x29h)	415 586	415 586	
Production crèches (1x37h)	40 869		40 869

Flandres	Acacias	Hortensias	Roseaie	RESTAUM

TOTAL CC Hors Encadrement: 533 467

b. Economat

Commandes (4x37h)	100 915	115 133	7 257
Stocks (3x37h)	108 990	102 485	6 505
Amortissement	107 456	101 046	6 413

13 337	13 337	13 337	13 337	5 178

c. Blanchisserie

Laverie-repassage	58 463	54 974	3 489
-------------------	--------	--------	-------

0				0
---	--	--	--	---

d. Composition menus

Diététique	45 766	15 255	15 255
------------	--------	--------	--------

3 874	3 874	3 874	3 874	0
-------	-------	-------	-------	---

e. Hygiène et sécurité alimentaire

Suivi, contrôles	20 810	19 568	1 242
Indemnités astreintes interventions	9 717	9 138	580

f. Charges indirectes de personnel

Gestion Adm et Fin. (DRME)	184 882	117 648	7 416
Direction et encadrement	36 870	34 482	2 189
Frais généraux Finances	40 877	38 249	2 428
Frais généraux RH	8 081	7 509	482
Assurance sésatut juridique Protec(0,2% /a)	199 541	1 393	123

13 628	13 628	13 628	13 628	5 207
0				0
0				0
0				0
37				13

1/ TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
Charges de l'absentéisme à 10%	2 642 611	1 205 368	111 891

33 893				11 529
--------	--	--	--	--------

2 - DENREES

Dépenses alimentaires	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	1 499 809	1 409 749	89 860

241 811	198 506	94 455	118 429	63 407
---------	---------	--------	---------	--------

3 - FOURNITURES

Barquettes et films	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	44 784	42 111	2 673

0	0	0	0	0
---	---	---	---	---

b. consommations énergétiques

Charges Fluides	74 697	70 239	4 458
Tele-surveillance			

c. autres fournitures

Produits d'entretien et fournitures	3 280	3 684	196
Analyses (CC)	3 194	3 003	191
Dépenses Inv CC	9 961	8 526	541
Dépenses Finc CC	42 178	39 661	2 517

4 774	2 923	1 209	2 064	
515	515	515	672	208
7 389	6 380	4 987	6 791	2 304

Total Denrées et Fournitures	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	1 675 803	1 578 368	99 435

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIA	ROSEARIE	RESTAUM
33 893	0	0	0	11 529

4. AUTRES CHARGES INDIRECTES

Amortissement Matériel (10 ans)	35 820	33 776	2 144
Amortissement du bti (25 ans)	147 415	138 617	8 798
Frais chauffage bureau adif	1 527	996	61
Réparation entretien bati (15% 888/25ans)	22 112	20 792	1 320
Assurance Dommages Béné (base 1,016m²)	919	864	55
Intérêts emprunt N° 388KE: FCTVA -43396E	79 220	74 492	4 729

base: 425 M€ - FCTVA/10ans
Base: 4386000 Subventions FCTVA/25ans
ratio
base op-ctive-sub: * 15 % /25 ans
ratio 1,016m² 2 910m²
Intérêts 3,9% 15 ans de op-ctive-sub: soit 3695363

4.1 Investissement commun 2014

Amortissement capital 250KE/10ans	25 000	23 508	1 492
Intérêts emprunt /10ans	2 138	2 069	127

total: 21 693 /04

4.2 Acquisitions 2015

Amortissement capital 21 656E/10ans	2 167	2 038	129
Intérêts emprunt /10ans	134	126	8

total: 1 133 /05

4.3 Acquisitions 2017

Amortissement capital 15142E/10ans	15 143	14 239	904
Intérêts emprunt /10ans	565	504	51

total: 3 855 /07

4.4 Acquisitions 2018

Amortissement capital 132 348E/10ans	13 235	12 445	790
Intérêts emprunt /10ans	747	703	45

total: 1 747 /08

4.5 Acquisitions 2019

Amortissement capital 78 454E/10ans	7 845	7 377	468
Intérêts emprunt /10ans	567	533	34

total: 1 672 /09

II TOTAL CHARGES INDIRECTES	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	346 029	325 378	20 652

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIA	ROSEARIE	RESTAUM
1 411	3 874	2 801	2 394	0

CUISINE CENTRALE

TOTAL GENERAL (6)	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	3 399 384	3 187 106	231 878

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIA	ROSEARIE	RESTAUM
35 304	3 674	2 301	2 394	11 529

Nombre de repas produits	943 442	99 880	
base Convention 2017	3 3570	3 8741	

65 523	58 775	20 632	23 362	29 000
--------	--------	--------	--------	--------

écart sur convention		-0,08	
cout 2019		2 928	-0,80
cout 2018		3 1410	-0,2949
cout 2017		2,9568	-0,4682

base coût incomplets

SCOLAIRES 2021	
€	%
PERSONNEL	1 295 360 39,93%
DENREES	1 405 749 44,51%
FOURNITURES	166 619 5,28%
FRAIS FINANCIERS	325 378 10,27%
100,00%	
3 187 105	

	EVOLUTION					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PERSONNEL	44,40%	41,81%	38,21%	37,19%	38,81%	42,38%
DENREES	39,53%	42,82%	44,38%	45,13%	43,19%	38,76%
FOURNITURES	6,10%	5,57%	5,84%	6,50%	7,41%	6,82%
FRAIS FINANCIERS	9,94%	10,60%	11,55%	11,18%	11,63%	11,76%
100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00%						